



Saint-Georges-de-Clarenceville

AVIS PUBLIC

Un avis de convocation vous est donné afin de vous informer **qu'une séance extraordinaire se tiendra le mercredi 20 mai à 19 :00 par voie de visio-conférence ZOOM**. Les élus sont invités à joindre la visio-conférence par le lien communiqué par courriel: En conformité avec l'article 153 du Code Municipal, les sujets traités dans cette séance sont ceux indiqués dans la présente convocation, à moins que tous les gens convoqués soient présents et consentent à ajouter un sujet.

Les citoyens sont invités à faire parvenir leur question par courriel au plus tard le 20 mai 16 :00 au dg@clarenceville.qc.ca. Les rencontres du conseil demeurent à huis clos conformément à l'Arrêté Ministériel 2020-004 et seules les questions en lien avec le présent ordre du jour seront divulguées lors de la séance.

Lors de la séance extraordinaire, les points suivants seront abordés :

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Demande au PIIA, addition d'une nouvelle maison dans le domaine Samuel de Champlain, lot 5 239 280;
- 4) Demande au PIIA, addition d'une nouvelle maison dans le domaine Samuel de Champlain, lot 5 239 301;
- 5) Période de questions
- 6) -Levée de la séance.

Avis donné à Saint-Georges-de-Clarenceville, le 14 mai 2020

Signé : 

Mme Marie-Eve Brin, directrice-générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Eve Brin, directrice générale, certifie que j'ai publié cet avis le quinzième jour de mai 2020.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT LE 14 mai 2020.


Marie-Eve Brin,

Directrice générale de la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville